



PREFECTURE
Bureau du cabinet
Affaire suivie par : M^{me} Valérie JUNIET
Tél. : 02.37 27 70 34
Fax : 02 37 27 70 44
Mél : valerie.juniet@eure-et-loir.gouv.fr

CG29

Chartres, le **15 DEC. 2017**

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Destinataires in fine

OBJET : Appel à projets 2018 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

P.J. : Fiche FIPDR 2018 – axes prioritaires

Dossier de demande de subvention (cerfa 12156*05)

Liste des pièces à joindre à la demande de subvention

Compte-rendu financier (cerfa 15059*01)

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, publiée par circulaire du Premier Ministre en date du 4 juillet 2013.

I. Les priorités d'emploi au niveau national

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr) précise les actions éligibles au FIPDR :

- La prévention des jeunes exposés à la délinquance (prévention de la récidive, en particulier les actions en matière d'insertion socioprofessionnelle, avec une approche de suivi individualisé) ;
- La prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- L'amélioration de la tranquillité publique.

Par ailleurs, le plan de stratégie nationale précise les territoires prioritaires concernés par le financement d'actions de prévention de la délinquance (ZSP et quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"



Les actions ciblées sur ces territoires feront l'objet d'une attention particulière. Une partie conséquente des crédits y sera consacrée.

II. La définition d'actions ciblées en Eure-et-Loir :

Les orientations locales inscrites dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 apportent un éclairage complémentaire afin de définir des actions concrètes répondant aux besoins locaux (accessible sur le site internet de la préfecture www.eure-et-loir.gouv.fr rubrique « politiques publiques – sécurité »).

Par ailleurs, des fiches méthodologiques et descriptives d'actions, dont vous pourrez utilement vous inspirer, sont disponibles sur le site du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) à l'adresse suivante : <https://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Outils-et-initiatives/Bonnes-pratiques>.

La prévention de la radicalisation demeure un axe majeur de la politique de prévention.

III. Modalités pratiques :

Les actions subventionnées doivent être réalisées au cours de l'année de financement, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Le taux de subvention applicable au titre du FIPDR ne peut dépasser 80 % du coût de chaque projet, mais la limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement.

En effet, le FIPDR permet d'impulser une dynamique au démarrage d'une action et un soutien financier le temps de finaliser la pérennisation.

Aussi, au-delà de la première année, un taux de dégressivité sera appliqué. Il convient, en conséquence, que les porteurs de projets recherchent dès à présent des partenariats et des cofinancements (à minima 50 %).

Par ailleurs, les demandes de renouvellement de subvention qui ne seront pas accompagnées des bilans de l'année précédente (cerfa 15059*01) seront considérées comme incomplètes et ne seront pas enregistrées.

A ce sujet, je rappelle et attire votre attention sur le fait qu'il revient à chaque structure de présenter son projet en insistant sur les modalités d'évaluation mises en œuvre : les indicateurs et les outils d'évaluation utilisés doivent permettre d'analyser quantitativement et qualitativement les changements induits par le projet.

Ce critère sera déterminant dans le choix des projets retenus.

Le formulaire de demande de subvention (cerfa12156*05) devra être retourné une fois complété et accompagné de toutes les pièces justificatives (voir pièces jointes) avant la date limite de dépôt des dossiers qui est fixée au **31 janvier 2018, délai de rigueur**, par courrier à :

- Préfecture d'Eure-et-Loir, bureau du cabinet, place de la République 28019 CHARTRES CEDEX

ou par mel à l'adresse suivante :

- pref-fipd@eure-et-loir.gouv.fr

Un comité départemental d'instruction se réunira après la clôture de l'appel à projets. Les avis de Monsieur le Procureur de la République et des services de l'Etat compétents seront requis.

Enfin, la médiatisation des actions retenues, quelle qu'en soit la forme, devra préciser la participation financière de l'Etat au projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pour la Préfète,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**

Christophe LANTERI

***NB :** Cet appel à projets est diffusé sous réserve de modifications qui pourraient être décidées par le CIPDR et non connues à ce jour. Une note modificative serait alors adressée aux partenaires concernés dans les meilleurs délais.*

Destinataires
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARTRES 3 rue Saint Jacques 28000 CHARTRES
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 37 rue des Murlins 45000 ORLEANS
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT Sous-couvert des Sous-préfets d'arrondissement
MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DE CLSPD OU CISP CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE 9 rue Messe 28300 CHAMPHOL
DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE-ET-LOIR 15 Place de la République 28019 CHARTRES Cedex
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – DIRECTION TERRITORIALE 50 rue Gabriel Péri 28019 CHARTRES CEDEX
SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION D'EURE-ET-LOIR (SPIP) 15 rue de la Couronne 28000 CHARTRES
CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Route d'Orléans 28200 CHATEAUDUN
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (ADSEA) 35 avenue de la Paix 28300 LEVES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 5 bis avenue Marcel Proust CS 80062 28008 CHARTRES CEDEX
AVIEL 5 rue du Docteur Gibert 28000 CHARTRES
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES 6 rue Charles Coulombs 28000 CHARTRES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR 10 rue Charles Victor Garola 28000 CHARTRES
Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux
MISSION LOCALE DE CHARTRES 2 rue de Normandie 28110 LUCE
MISSION LOCALE OUEST ET SUD EURE-ET-LOIR (MILOS) 1 rue des Empereurs 28200 CHATEAUDUN
MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT 7 rue Henri Dunant 28100 DREUX
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES (ALCV) 11 rue Taine 75012 PARIS

FEDERATION ŒUVRES LAIQUES EURE-ET-LOIR (FOL 28) 10 avenue de Bretagne 28300 MAINVILLIERS
MEDIACTION 35 rue de Malvoisine 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
COMPAGNIE MASQUARADES 37/39 allée du Closeau 93160 NOISY LE GRAND
ASSOCIATION LESSCALE 20 rue Albert Brossard 28100 LUCE
ASSOCIATION DIAGRAMA Chemin de Comteville 28100 DREUX
ASSOEDY 2 rue du Pont Colbert 78000 VERSAILLES
CIDFF 1 rue Saint Martin au Val Abbaye Saint Brice 28000 CHARTRES
CHATEAU DES VAUX Responsable Animation & Evènements CS90002 St Maurice St Germain 28240 LA LOUPE
PLANNING FAMILIAL CSE de Mainvilliers 137 avenue de la résistance 28300 MAINVILLIERS
CESEL Hôtel Dieu 34 rue du docteur Maunoury BP 30 407 28018 CHARTRES Cedex
RADIO TROIS VALLEES (RTV) 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
ASSOCIATION CULTURELLE SPORTIVE DREUX FOOTBALL 14 place des Oriels 28100 DREUX
ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE SPORTIVE DU CENTRE DE DETENTION DE CHATEAUDUN Centre de détention 28205 CHATEAUDUN
MOUVEMENT DU NID 39 rue Saint Marceau 45100 ORLEANS
AMITIE INTERNATIONALE DROUAISE 41 rue du Lièvre d'Or 28100 DREUX
CENTRE CONTRE LES MANIPULATIONS MENTALES (CCMM) 3 rue Lespagnol 75020 PARIS
ASSOCIATION AFIDA 28A boulevard de l'Europe 28100 DREUX

ADDICTO CENTRE 1 rue Sainte Anne 45000 ORLEANS
CERCLE LAIQUE DE DREUX 19 rue Pastre 28100 DREUX
Copie : Monsieur le Procureur de la république près le TGI
Copie : Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir
Copie : Monsieur le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Copie : Mesdames les Déléguées du Préfet
Copie : Monsieur le Directeur de la DDCSPP
Copie : Monsieur le Directeur territorial de l'ARS

Nota : L'appel à projet sera publié sur le site interministériel des services de l'État